

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de la personne publique :

Université de Franche-Comté

Pouvoir Adjudicateur : Madame La Présidente 1, Rue Goudimel 25030 BESANCON CEDEX Téléphone : 03.81.66.50.79

Mail: service.marches@univ-fcomte.fr

Objet du Marché : Collecte et élimination de déchets chimiques.

Accord cadre à bons de commande en 2 lots.

Numéro des lots	Désignation	
1	Collecte et élimination des déchets chimiques	
2	Pompage de cuves et élimination de leur contenu	

Classification CPV:

Les fournitures, objets du présent marché, répondent aux codes CPV suivants :

- 90523000-9 Service d'élimination de déchets toxiques, excepté les déchets radioactifs et sols contaminés.
- 90513500-1 Traitement et évacuation de résidus liquides
- 90522100-3 Enlèvement de sols contaminés
- 90522200-4 Elimination de sols contaminés

Lieu d'exécution et de livraison : les livraisons auront lieu en Franche-Comté aux adresses des composantes mentionnées à l'annexe 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Caractéristiques principales :

ı	l act	possib	ᆈᆈ	$\triangle r \acute{c}$	none	dra	
ı	1 631	pussibl	ie u	C 10	יווטקל	ai e	

A un lot ⊠ A plusieurs lots ⊠ A l'ensemble des lots ⊠

Variantes : Les variantes sont autorisées. Elles pourront porter sur l'organisation des passages sur les sites. Le nombre de passages devra alors être supérieur à celui demandé dans le marché.

Durée du marché :

Le présent marché sera établi pour une durée d'un (1) an reconductible 3 fois par tacite reconduction pour une durée maximum de 4 ans (Article R 2112-4 du Code de la commande publique) et prendra effet à la date du <u>lundi 2 octobre2023.</u>

La notification du marché sera envoyé au candidat au minimum 10 jours avant le début du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Par application du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012. Financement direct sur le budget de l'Université. Paiement par virement administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Conditions de participation : justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : celles fixées dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION	ELEMENTS D'APPRECIATION
PRIX DES PRESTATIONS	40%	Selon panier type année 2022 en référence (Selon les données des annexes n° 6 et 7) Le lot n°2 sera analysé sur la base de 12 pompages et 85 tonnes.
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX	30%	 Filières de valorisation proposées Réalisation ou non de regroupement avec ou non traçabilité Qualité de la flotte de véhicule pouvant intervenir sur les sites de collecte.
QUALITE DE L'OFFRE	20%	Méthodologie d'interventionNombre d'intervenantsDélai d'intervention d'urgence
FORMATION	10%	- Qualité de la formation et des documents proposés

Procédure de passation : Appel d'Offres Ouvert en application des articles R2124-1, R2161-2, R2161-5, R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique.

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : CCP n° 23.015 du 9 mai 2023.

Délai et procédures de voies de recours auprès du tribunal administratif de Besançon

- Référé pré contractuel (article L.551-1 du code de justice administrative) jusqu'à la date de signature du marché.
- Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas.
- Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché.

- Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

Instance compétente pour l'introduction des procédures de recours :

Tribunal administratif 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON Téléphone : 03.81.82.60.00

Mail: greffe.ta-besancon@juradm.fr

Date limite de réception des offres : Jeudi 6 juillet 2023 à 12h00 (heure de Paris)

Retrait des dossiers : demande par courrier ou par mail.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif ainsi que les documents peuvent être obtenus :

Amandine DEMOULIN

Université de Franche-Comté - Service des marchés publics

1, rue Claude Goudimel - 25030 Besançon Cedex

Téléphone: 03.81.66.50.79 Courriel: service.marches@univ-fcomte.fr

Les offres doivent obligatoirement être retournées par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au jeudi 6 juillet 2023 avant 12h00 (heure de Paris).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci <u>annule</u> et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Mardi 6 juin 2023